

MAIRIE  
LA GRIPPERIE  
SAINT-  
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 22 JUILLET 2025  
**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers :14

Présents :11

Votants :12

Absents :3

Président de séance:  
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:  
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 15 juillet 2025 adressée par le maire, Denis ROUYER.

**PRESENTS** : Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Lydie PERLADE, Francine PORTIER, Denis ROUYER, Virginie ROUSSELLOT, Stéphane VINET.

**ABSENTS** : Anaïs DUPERE représentée par pouvoir donné à Marie GALLIEN, Marie-Anne HENRY, Vincent ROLLAND.

**ORDRE DU JOUR :**

**3.6.1 2025-19 Modification du montant des charges locatives**

Le maire explique que les charges des logements communaux correspondent au chauffage uniquement, le reste des charges étant payées directement par les locataires. Compte tenu de l'augmentation ces dernières années du prix de la matière première utilisée par la chaudière, il serait opportun de réviser les tarifs appliqués aux logements loués par la commune. Le maire propose d'augmenter ceux-ci de 10€ par mois et par logement à compter du 1er janvier 2026, soit une modification comme suit :

- T2 : ancien tarif 30€/mois ; nouveau tarif 40€/mois ;
- T3 : ancien tarif 40€/mois ; nouveau tarif 50€/mois.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification des tarifs telle que présentée.

**APPROUVE**

**7.5.1 2025-20 Fonds de concours de la CARO 2025**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours 2025 à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, au titre des travaux d'amélioration de la voirie communale. Le montant éligible permet de demander le plafond de 5 856€.

C'est pourquoi à l'écoute de ces explications, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de solliciter l'attribution du fonds de concours 2025 pour un

montant de 5 856€, dans la limite des montants engagés par la commune et dont le reste à charge doit être de 50% des dépenses totales

- s'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par la trésorerie
- autorise le maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

---

**APPROUVE**

### **Questions diverses**

**Travaux de renaturation de la cour d'école** : les travaux avancent bien, le planning est tenu comme décidé.

**Sondage auprès des habitants** : des retours plus ou moins positifs.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30**